

Reims, le 2 septembre 2019

**Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt pour les acteurs du territoire de Champagne-Ardenne**

Dans le cadre du prochain lancement de l'Appel à Projet « *Culture et territoires, agissons pour des projets citoyens* » Ed 2

Madame, Monsieur,

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Grand-Est représente l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) : associations, coopératives, mutuelles et fondations. A travers sa mission de promotion de l'ESS, elle s'attache à favoriser l'émergence de projets d'utilité sociale et encourage les logiques de coopération sur son territoire.

Dans cette optique, la CRESS-GE lance pour la seconde édition, un **appel à projet de coopération culturelle intitulé : « *Culture et territoires, agissons pour des projets citoyens* »**.

**L'objet de cette action est de mettre en place un environnement propice à la création et au développement de projets culturels et artistiques participatifs sur les territoires.**

Afin de favoriser un véritable ancrage territorial, les **projets devront être coconstruits en binôme entre des artistes - collectifs d'artistes, ET acteurs du territoire** (structures de l'ESS et/ou collectivités territoriales, ...).

Ces projets coconstruits **devront être une création à l'issue des rencontres entre structures de territoires et artistes**, lors du speed meeting du 4 février 2020 (voir étape 3, page suivante).

Les habitants du territoire devront impérativement être impliqués dans l'élaboration du projet afin qu'ils se l'approprient et/ou y participent.

Cette démarche innovante permettra de créer une véritable dynamique de territoire en mettant en synergie toutes les parties-prenantes. Le projet artistique et culturel, porteur de valeurs humaines et solidaires, donnera une plus-value durable au territoire favorisant la cohésion sociale et l'accès à la culture pour tous.

## Présentation des objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est mis en place afin que **vous, acteurs du territoire**, puissiez en amont du lancement de l'appel à projet :

- Repérer les besoins locaux et opportunités ;
- Vous interroger sur la faisabilité de développer un projet artistique et culturel sur votre territoire ;
- Rencontrer d'autres parties-prenantes (associations locales, habitants, conseils citoyens, collectivités locales, entreprises...) qui souhaiteraient s'associer, coopérer et s'investir (opérationnellement et/ou financièrement) dans cette réflexion.

## Présentation de l'organisation de l'appel à projet « Culture et territoires, agissons pour des projets citoyens » ed2

Sur la période 2019-2021, l'appel à projet s'organise en plusieurs étapes :

1.	<b>Appel à candidatures</b> en direction des artistes ou collectifs d'artistes (toutes disciplines confondues)	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 au 30 novembre 2019
2.	<b>Speed-meeting</b> : Temps de rencontres entre artistes sélectionnés et acteurs du territoire (structures de l'ESS et/ou collectivités territoriales) qui souhaitent développer un projet artistique sur leur territoire afin de trouver des affinités de travail	Mardi 4 février 2020
3.	<b>Pré-projet</b> : A l'issue de la journée de rencontre du 4 février 2020, les artistes présélectionnés ainsi que les acteurs de territoires (entreprises ESS et collectivités territoriales) ayant trouvé des affinités de travail rempliront une fiche pré-projet. Le comité de sélection pourra ainsi choisir un certain nombre de binôme afin qu'ils puissent coconstruire leur projet définitif. Cette pré-sélection de projet déclenchera également le versement de l'avance de la subvention finale par projet	Du 13 février 2020 au 14 mars 2020
4.	<b>Appel à projets binômes</b> : dossier des projets définitifs coconstruits et remis par les binômes artistes ou collectifs d'artistes ET structures ESS et/ou collectivités territoriales.	Du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020

Suite à la sélection de professionnels artistes ou collectifs d'artistes par un comité d'experts (phase 1 : appel à candidatures des artistes), la CRESS-GE organisera une journée de rencontre (phase 2 : temps de rencontres – speed meeting) permettant de trouver des affinités de travail entre les acteurs du territoire et les artistes sélectionnés dans l'idée de construire un projet commun. Un comité de suivi composé de professionnels pourra vous accompagner tout au long du montage du projet (phase 3 : Appel à projets binômes).

Cet appel à projet récompensera des initiatives à hauteur de 20.000 € maximum par projet.

Si cet appel à projet suscite votre intérêt, nous vous invitons à nous renvoyer le formulaire joint à ce courrier, avant le **31 octobre 2019**. Celui-ci ne vous engage en rien mais nous permet une première prise de contact avant votre potentielle candidature à l'appel à projet afin de vous accompagner dans cette démarche.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Emmanuelle BEYER**  
Présidente de la CRESS-GE



E. BEYER

## Plus d'informations :

### Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand-Est (CRESS-GE) Antenne de Reims

Chafiaà MEBARKI, chargée de mission

14, avenue Hoche – 51100 REIMS

Tél : 03.26.07.72.19

E-mail : [c.mebarki@cress-grandest.org](mailto:c.mebarki@cress-grandest.org)

Site web : [www.cress-grandest.org](http://www.cress-grandest.org)